

## Le résistant déclin de l'allemand

Si la problématique de la communication interculturelle entre la France et l'Allemagne est au centre des réflexions de ce numéro de la revue *Atala*, l'opportunité de présenter un état des lieux de l'allemand à l'École en France et plus particulièrement dans l'académie de Rennes ne semble pas au premier abord évidente. Et pourtant, les notions de transmission, de médiation supposent des élèves qui dès les premières heures d'apprentissage quittent les rivages familiers de la langue maternelle pour aborder la *terra incognita* du nouvel idiome. Ils ont besoin de passeurs, de professeurs germanistes qui les aident à entrer dans cette relation d'altérité entre deux cultures. Il se trouve qu'en France, depuis un certain nombre d'années, les candidats au voyage sont de moins en moins nombreux. L'allemand qui fut durant un temps le navire amiral des sixièmes à profil est devenu ce frêle esquif qui impose de convaincre les candidats à l'embarquement. Il n'est pas question de nier les difficultés, mais pour autant on ne saurait se résigner à laisser l'allemand devenir une « langue à diffusion restreinte ». Entre la sinistrose démobilisante et l'optimisme candide des lendemains qui chantent, la perception des atouts et des perspectives d'avenir peut tempérer l'inquiétude légitime suscitée par la situation actuelle.

Pour atténuer l'inévitable sécheresse des indications chiffrées dont il sera fait ici un usage modéré et préserver le point de vue forcément institutionnel de cette contribution de la froideur technocratique, il importe de garder à l'esprit qu'il s'agit toujours en définitive de faire aimer une langue dont l'apprentissage est l'occasion d'un enrichissement intellectuel et culturel. On serait tenté de réhabiliter la notion d'« humanités » dont l'usage, devenu obsolète, n'en constitue pas moins la finalité essentielle à laquelle les langues participent de manière éminente.

L'objet de cette contribution est de présenter une vue panoramique de la discipline « allemand » dans le système scolaire en privilégiant chaque fois que cela est possible un éclairage local (l'académie de Rennes).

L'attention portée à la situation de l'allemand dans une académie permet en effet d'illustrer concrètement les enjeux de la discipline et les défis à relever. L'auteur de ces lignes, qui a maintes fois l'occasion d'observer les classes, réservera également une attention particulière à la pédagogie de l'allemand marquée par des évolutions de fond depuis plus de trente ans. Elles invalident certaines représentations tenaces qui contribuent encore à la désaffection vis-à-vis de la langue allemande.

### *L'allemand : un état des lieux*

Des effectifs à la baisse : les chiffres sont là dans leur froide réalité. Depuis dix ans les effectifs des élèves choisissant l'allemand sont en constante régression. Ce phénomène de déshérence désormais connu du grand public, relayé par les médias qui pointent régulièrement la désaffection qui touche l'allemand en milieu scolaire, fait désormais l'objet d'une attention particulière de la part des plus hautes autorités de l'État de part et d'autre du Rhin. Si l'enseignement du français en Allemagne marque le pas, le déclin est nettement plus marqué pour l'allemand en France. Les mesures prises pour tenter d'endiguer le phénomène seront évoquées plus loin.

Au niveau national, les effectifs d'allemand LV1 sont passés en dix ans de 15 % à 7,49 %. En 2003, le nombre d'élèves apprenant l'allemand comme première langue est passé sous la barre fatidique du million. De 36 % en 1970 le pourcentage des effectifs de LV2 est passé à 13 %. Deux séries de chiffres concernant l'académie de Rennes donnent la mesure de la situation : au collège en 2004-2005, on comptait en sixième 5 192 élèves apprenant l'allemand en LV1. Pour l'anglais LV1 le nombre était de 79 266. Toujours au collège, on dénombrait 4 985 élèves apprenant l'allemand en LV2 et 32 705 en espagnol. Ce différentiel de forte amplitude ne laisse pas d'inquiéter les professeurs d'allemand. L'objet de cet article n'est pas d'analyser en profondeur les causes de ce phénomène. Une chose est sûre, le couple anglais-espagnol s'est imposé comme choix automatique des langues en milieu scolaire. L'effet d'entraînement « cour d'école » n'est pas négligeable, les enfants ayant vite fait d'intégrer ce choix qui s'impose avec la force de l'évidence.

En dépit de relations bilatérales privilégiées, malgré des relais institutionnels dont ne dispose aucune autre langue en France, l'allemand connaît une sérieuse désaffection. Le sénateur Jacques Legendre, auteur d'un rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires culturelles sur l'enseignement des langues étrangères en France (2003), souligne ce paradoxe de relations franco-allemandes riches et variées sur fond de mutisme linguistique grandissant. Il évoque à juste titre le danger d'un « couple sans parole ». L'autre paradoxe qu'il convient de

souligner, c'est la place de l'allemand comme langue maternelle en Europe et sa diffusion toujours plus restreinte dans le système scolaire français. L'allemand est la langue maternelle de 96 millions de personnes en Europe, soit environ une personne sur quatre. La proportion est de 16 % pour l'anglais, 24 % pour l'allemand et de 10 % pour l'espagnol. Avec l'élargissement de l'Union européenne vers les pays de l'Est, le poids européen de l'allemand se renforce (dans huit pays d'Europe centrale, l'allemand représente environ la moitié des langues enseignées). Il convient également de rappeler que l'allemand est la deuxième langue demandée après l'anglais pour les profils de poste (source ANPE). Selon la Chambre de commerce franco-allemande on dénombrait, en avril 2004, 3 307 offres d'emploi avec anglais exigé, 803 pour l'allemand, 258 pour l'espagnol.

Cet éclairage sur la réalité chiffrée de l'allemand constitue un détour nécessaire pour comprendre les enjeux des politiques mises en œuvre pour relancer l'offre de l'allemand à l'École.

#### *Une langue servie par des relais institutionnels de premier plan*

Autre paradoxe de la situation de l'allemand en France : cette langue dont la diffusion dans l'enseignement scolaire tend à diminuer, dispose de relais institutionnels de premier plan au niveau de la coopération éducative entre la France et l'Allemagne. La création de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) le 5 juillet 1963, chargé d'apporter un soutien financier, pédagogique et linguistique aux échanges de jeunes, apparaît comme l'une des principales réussites du traité de l'Élysée en matière de coopération linguistique. Des milliers de jeunes Français ont découvert l'Allemagne par son intermédiaire. La palette des programmes mobilité de l'OFAJ est sans pareille. L'Allemagne est le premier partenaire européen et international de l'académie de Rennes. 92 établissements ont obtenu une bourse OFAJ en 2004-2005. Les programmes d'échanges individuels de l'OFAJ (programme Brigitte Sauzay) rencontrent un large écho depuis leur mise en place.

Le programme Voltaire lancé en 2002 permet à des jeunes lycéens de partager six mois de la vie scolaire et familiale de leur correspondant en France ou en Allemagne. Des bourses sont offertes chaque année, l'objectif est d'accorder 1 000 bourses par an. Dans le cadre des mesures préconisées pour relancer l'enseignement de l'allemand, il est prévu de garantir aux élèves qui partiront un an dans le cadre du programme Voltaire la validation du cursus effectué dans le système scolaire du pays partenaire. À l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire du traité de l'Élysée, les missions de l'OFAJ ont fait l'objet d'une nouvelle impulsion. Son secrétaire général, Max Claudet, souhaite instaurer une coopération étroite

avec les académies en France pour leur apporter tout le soutien logistique nécessaire en termes d'échanges et favoriser ainsi le choix en faveur de l'allemand. L'académie de Rennes ainsi que trois autres académies ont passé une convention de partenariat privilégié avec l'OFAJ.

Dans l'enseignement secondaire, un accord bilatéral entre la France et l'Allemagne a permis la mise en place dans des établissements de chaque pays d'une filière dispensant une formation approfondie en langue étrangère en vue d'obtenir la délivrance simultanée de l'*Abitur* allemand et du baccalauréat français. La section « Abibac » du lycée Chateaubriand de Rennes a été créée en 1994. Le nombre de dossiers de candidatures examinés chaque année témoigne de l'attractivité exercée par cette filière. Compte tenu de son rôle de premier plan pour la promotion de l'allemand, le Recteur a décidé de faire du lycée Chateaubriand un centre de ressources académiques. Lors de la semaine franco-allemande organisée en janvier 2005, un Forum des métiers a permis de présenter les cursus universitaires franco-allemands en Bretagne et les métiers dans le domaine du franco-allemand.

Emblématique de la volonté de rapprochement des deux pays dans le domaine scolaire, on peut citer la parution prochaine du manuel d'histoire franco-allemand. Cet ouvrage concerne tous les élèves de seconde, première et terminale en France et toutes les classes de l'*Oberstufe* en Allemagne. Il s'agira d'un manuel traitant prioritairement de l'histoire européenne, mais intégrant également les thèmes les plus importants de l'histoire mondiale. Les sujets seront traités du point de vue de l'Allemagne et de la France, c'est-à-dire en tenant compte de la tradition allemande et française de l'enseignement de l'histoire. Ce ne sera pas un livre d'histoire sur les relations franco-allemandes.

Dans l'enseignement supérieur, l'Allemagne et la France coopèrent toujours plus étroitement. L'université franco-allemande créée en 1999 est de ce point de vue un dispositif phare. Des universités françaises et allemandes proposent ainsi à des étudiants de suivre un double cursus accompli pour partie en Allemagne pour partie en France. Grâce à ce système de cursus franco-allemands communs et aux séjours de trois à quatre semestres à effectuer dans les deux pays partenaires, les étudiants français et allemands acquièrent une compétence culturelle, scientifique et professionnelle valable dans les deux pays. Les partenariats universitaires concernent tous les domaines : sciences de l'ingénieur, économie-gestion, science-mathématiques-informatique, droit, sciences humaines et sociales, médecine. Des établissements supérieurs bretons font partie de l'université franco-allemande. On peut citer l'École nationale supérieure de chimie de Rennes, l'université Rennes 1 (économie-gestion), l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information, l'Institut d'études politiques de Rennes, l'École supérieure de commerce de Rennes.

Les perspectives d'emploi pour les étudiants issus des cursus binationaux sont excellentes. Selon un sondage de l'Institut de l'économie allemande à Cologne, une entreprise allemande sur trois embauchera le titulaire d'un double diplôme plutôt qu'un diplômé « classique ». Une sur cinq lui donnera un poste plus élevé et une meilleure rémunération. Lors de la table ronde organisée au lycée Chateaubriand en janvier dernier rassemblant des personnes venues de différents horizons professionnels, les opportunités qu'offre la maîtrise de l'allemand ont été mises en valeur. La coopération universitaire entre l'Allemagne et la France est également assurée par le *Deutscher Akademischer Austauschdienst* (DAAD), l'Office allemand d'échanges universitaires. Des bourses d'études et de recherches sont proposées aux étudiants.

*Une donne institutionnelle nouvelle :  
l'apprentissage obligatoire d'une langue en primaire*

Pour bien comprendre les enjeux de la diversification de l'offre de langues dans le système scolaire et les conséquences pour l'allemand, un rappel des évolutions récentes s'avère utile. L'introduction de l'enseignement obligatoire d'une langue vivante à l'école primaire a modifié sensiblement le paysage scolaire. Les langues vivantes constituent une discipline dont l'enseignement est devenu obligatoire au cycle des approfondissements (cycle III) de l'école primaire. Le choix de la première langue intervient désormais en CE2 et non plus en sixième. Le bilan établi au niveau national pour l'année 2004-2005 met en évidence que 98,9 % des élèves de cours moyen et 80,9 % de ceux qui sont en CE2, soit 93,5 % des élèves du cycle des approfondissements (CE2, CM1, CM2) suivent un enseignement de langue étrangère. 13,9 % de ces élèves apprennent l'allemand. L'obligation de continuité des parcours en langues du primaire au collège est renforcée par la publication de programmes officiels pour l'école primaire. La politique d'offre diversifiée et de continuité des apprentissages qui est conduite par le ministère implique au plan académique l'élaboration d'une carte des langues afin de proposer, en fonction des spécificités locales, une offre d'enseignement de langues, cohérente et rationnelle.

*Les enjeux de la diversification*

L'académie de Rennes a donc mis en place une carte des langues permettant d'organiser dans chaque département un enseignement de l'allemand dans une série d'écoles afin d'assurer un recrutement au collège. Un pôle allemand est constitué d'un collège et d'au moins deux écoles primaires. L'académie de Rennes compte 41 pôles allemand (la langue est

enseignée dans 133 écoles primaires). En raison de l'obligation de continuité des parcours linguistiques qui résulte d'un enseignement obligatoire des langues en primaire, il est impératif de baliser le parcours des élèves en fonction de la langue choisie en primaire et dont l'apprentissage se poursuit en collège. Pour les autorités académiques il est donc nécessaire de procéder en matière d'offre de langues à une sorte d'« aménagement du territoire ». La liaison école-collège revêt dès lors une signification stratégique : il faut assurer aux élèves la poursuite de leur cursus linguistique en collège. Le maintien d'une LV1 allemand au collège en sixième suppose donc un nombre d'élèves suffisant ayant débuté l'apprentissage de cette langue en primaire. Pour favoriser l'option en faveur de l'allemand à l'école primaire, il a été décidé de garantir l'enseignement de l'anglais en sixième comme LV1bis. Les élèves germanistes de primaire ont ainsi l'assurance d'étudier l'anglais dès la sixième.

La rentrée 2005 illustre les conséquences liées à l'apprentissage obligatoire d'une langue à l'école primaire. À cette rentrée arrive en sixième la première génération d'élèves ayant fait un cursus linguistique complet depuis le CE2. Pour préserver l'allemand en sixième dans les collèges qui ne sont pas pôles, il est proposé aux élèves anglicistes du primaire de débiter l'allemand en sixième comme LVbis. À la rentrée 2005 on trouve deux types de sixième à deux langues : 41 classes allemand-anglais pour les élèves ayant débuté l'allemand à l'école élémentaire et 64 classes anglais-allemand pour les anglicistes du primaire.

Le lecteur qui aura bien voulu nous suivre dans les arcanes de la carte des langues, aura compris que la donne institutionnelle nouvelle, l'apprentissage obligatoire d'une langue à l'école primaire, requiert un pilotage académique fort pour implanter l'allemand à cet échelon. L'assurance donnée aux parents qui choisissent l'allemand en primaire que leur enfant apprendra l'anglais dès la sixième tout en poursuivant l'apprentissage de l'allemand, est un levier indispensable pour préserver la place de l'allemand à l'école élémentaire.

### *Des mesures en faveur de l'allemand*

Au chapitre des mesures prises dans l'académie de Rennes pour préserver l'offre de l'allemand, on peut citer également l'utilisation des nouvelles technologies. Trois collèges du nord-ouest de l'Ille-et-Vilaine ont mis en place un apprentissage de l'allemand par visio-cours dont les résultats très satisfaisants ont permis d'ouvrir des sixièmes bilangue anglais-allemand. Un enseignement en présentiel est prévu pour les classes concernées : deux heures hebdomadaires visio-cours et une heure en présence du professeur qui se rend dans chaque établissement.

Dans le Finistère, un apprentissage de l'allemand par internet-multi-media est proposé aux élèves anglicistes de cinquième pour les amener à choisir l'allemand en quatrième comme LV2. L'enseignement est conçu de manière très interactive : texte, images fixes et animées, son, vidéo. Ce parcours initiatique en allemand a été élaboré par des professeurs de l'académie.

Dans le domaine des nouvelles technologies appliquées à l'apprentissage de l'allemand, le site « Deutsch Fans » réalisé par Bernard Bon, professeur dans l'académie de Rennes, mérite une mention spéciale. Avec le concours de l'académie de Rennes, M. Bon a conçu un portail qui compte d'innombrables entrées thématiques très pratiques pour les professeurs d'allemand en quête de documents et de ressources didactiques. Le site a reçu le label qualité du Haut-Comité culturel franco-allemand.

### *Le plan de relance de l'allemand en France et du français en Allemagne*

Le 40<sup>e</sup> anniversaire du traité de l'Élysée en janvier 2003 a incontestablement marqué une volonté renforcée de *rendre la France et l'Allemagne plus solidaires par une coopération plus intense*. La déclaration commune à l'issue de la célébration de cet anniversaire propose de promouvoir un modèle d'éducation qui *permette aux jeunes d'acquérir la maîtrise de deux langues étrangères européennes* et de favoriser l'acquisition de la langue du partenaire.

Le communiqué final lors de la première rencontre entre les *Länder* allemands et les régions françaises (Poitiers, 28 octobre 2003) soulignait à son tour l'importance de l'amélioration de la connaissance de la langue et de la culture de l'autre et fixait l'objectif d'une progression de 50 % en dix ans du chiffre d'apprenants de la langue du partenaire.

Ces objectifs s'inscrivent dans la droite ligne du processus de Lisbonne qui vise à faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance » la plus compétitive et la plus dynamique. Le programme « Éducation et Formation 2010 » prévoit expressément la nécessité de l'apprentissage de deux langues pour tous les jeunes Européens.

Compte tenu de la situation différente de la langue du partenaire — recul de l'allemand en France, stagnation du français en Allemagne — la France et l'Allemagne ont arrêté un certain nombre de mesures :

- offrir à tous les élèves des deux pays durant leur scolarité un apprentissage de la langue du partenaire et des possibilités d'échanges qui leur donnent tous les atouts nécessaires pour se former et trouver un emploi dans le pays partenaire.

Dans ce but :

- pour la rentrée scolaire 2005 sera conçue conjointement une certification de langue institutionnelle sur la base du Cadre européen

commun de Référence, correspondant au niveau B1 (*Utilisateur indépendant, niveau seuil*). Cette certification sera proposée en Allemagne à la fin de la « *Sekundarstufe 1* » (classe 10) et, en France, à la fin du collège. La première délivrance de cette certification interviendra à la fin de l'année scolaire 2005-2006.

- Tout élève apprenant la langue du partenaire et titulaire de cette certification aura la possibilité de faire un séjour à but linguistique et culturel dans le pays partenaire pour une durée de 2 mois maximum. L'OFAJ sera chargé de la mise en œuvre de cette mesure dès l'année scolaire 2006-2007.
- Tout élève français passant son année de seconde dans un établissement allemand en classe 10/11 et tout élève allemand passant son année de classe 10/11 dans un établissement français en seconde, verra son année validée dans son pays d'origine si l'établissement du pays partenaire dans lequel il a été scolarisé l'a lui-même validée. Cette mesure sera appliquée dès l'année scolaire 2005-2006.
- De façon à permettre aux élèves apprenant la langue du partenaire d'obtenir une double certification en fin d'études secondaires, l'« Abibac » sera introduit dans toutes les académies et dans tous les *Länder* d'ici l'année scolaire 2007-2008.

Pour faciliter cette extension, on procédera à la simplification des modalités de passation et à l'ouverture à d'autres disciplines, notamment aux disciplines scientifiques et technologiques. Pour ce faire, on adaptera la base juridique à l'échéance 2006.

– Des mesures structurelles spécifiques *en France* :

- Maintenir l'enseignement de l'allemand sur la totalité du territoire des académies.
- Augmenter de 20 % en 5 ans les effectifs d'élèves apprenant l'allemand à l'école primaire.
- Assurer la continuité de l'enseignement de l'allemand dans le second degré partout où il est assuré dans le premier degré.
- Augmenter le nombre de classes bi-langues anglais-allemand en sixième de 50 % en 5 ans.
- Mettre en place dans une ou deux académies supplémentaires le modèle d'enseignement bilingue allemand-français proposé en Alsace-Moselle.
- Augmenter le nombre de classes européennes en allemand de 20 % en 5 ans.
- Consolider la qualification des professeurs enseignant l'allemand en leur offrant la possibilité de faire un stage dans les établissements français ou franco-allemands en Allemagne ainsi que dans les établissements « Abibac ».

- Utiliser le Centre de formation aux enseignements bilingues de Guebwiller (CFEB) pour former des enseignants issus de l'ensemble du territoire national pour l'enseignement bilingue. Cette mesure sera appliquée au cours de l'année scolaire 2005-2006.

Pour les parents d'élèves une brochure intitulée *L'Allemand, passeport pour l'Europe* a été éditée à 800 000 exemplaires. Elle est destinée à modifier l'image traditionnelle de l'allemand langue réputée difficile et austère, et à informer les parents d'élèves de CE1, CE2 et cinquième des avantages liés à l'apprentissage de l'allemand : parcours scolaires cohérents, possibilités de doubles diplômes secondaires et universitaires, atout supplémentaire pour la recherche d'un emploi. Ce document a été élaboré par le Goethe Institut, l'Office allemand des échanges universitaires et le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Goethe Institut a également conçu une campagne promotionnelle pour l'apprentissage de la langue allemande résumée par le slogan : « On a tout à faire ensemble » (affiches, spots télévisés).

L'opération « *Deutsch Mobil* », qui a également son équivalent en Allemagne avec « *Französisch Mobil* », témoigne des efforts déployés pour la valorisation de la langue du partenaire. La Fédération des maisons franco-allemandes fait la promotion de la langue allemande directement auprès des élèves français et de leurs parents. À la demande des écoles primaires et en concertation avec les professeurs d'allemand, une assistante d'allemand spécialement chargée de l'opération « *Deutsch Mobil* » se rend dans les écoles pour susciter la motivation en faveur de l'allemand au travers d'ateliers linguistiques très ludiques. Les huit mobiles qui parcourent la France ont visité cette année 730 écoles et collèges. En Bretagne plus de 100 établissements scolaires ont été concernés (plus de 6 000 élèves). Cette opération soutenue par les ambassades des pays partenaires rencontre un écho très favorable. L'objectif poursuivi est de combattre les clichés sur la langue allemande.

### *La pédagogie renouvelée des langues vivantes*

Les méthodes d'apprentissage de l'allemand s'inscrivent dans une perspective communicative. Les professeurs ont le souci de construire des situations d'apprentissage qui permettent un emploi de la langue en prise sur des contenus. La méthodologie traditionnelle qui a prévalu dans l'enseignement des langues vivantes jusque dans les années 1950 privilégiait une progression grammaticale attachée à décrire des formes linguistiques. Désormais les professeurs de collège s'efforcent de concilier la progression grammaticale avec les urgences qu'imposent les besoins de la communication. Les premières méthodes audiovisuelles présentaient

le groupe nominal, puis les pronoms personnels de la 3<sup>e</sup> personne, d'abord au nominatif, à l'accusatif et au datif ensuite, *mich dich mir dir* n'apparaissant que bien plus tard. Si on souhaite privilégier les activités en face-à-face, l'emploi de ces formes s'impose vite. Les élèves ont besoin de dire : « *Gib mir ! zeig mir !* ». De même il n'est pas nécessaire de présenter *in extenso* les cas en allemand pour pouvoir utiliser « *ins Kino/in den Keller/in die Schule gehen* ». Les élèves de sixième manipulent les expressions « *im Supermarkt arbeiten* » et « *in den Supermarkt gehen* » comme des blocs lexicalisés. Ils sont ainsi sensibilisés à la différence locatif/directif sans qu'il soit nécessaire à ce niveau de faire un cours sur le datif. S'interdire toute anticipation c'est courir le risque d'appauvrir considérablement les possibilités d'expression de l'élève. La première apparition d'un fait de langue dans un contexte situationnel n'implique pas l'explicitation immédiate de son fonctionnement. Les explications des faits de langue ont lieu sous forme de bilans *a posteriori*, c'est-à-dire après une exposition et une manipulation suffisantes. Par exemple, le bilan sur le parfait n'interviendra qu'après que l'élève aura été mis en situation de compte rendu (après un week-end, après une fête...). Le professeur s'appuie sur le corpus progressivement constitué pour amorcer la réflexion des élèves sur la formation des participes et l'emploi des auxiliaires.

L'apprentissage de la grammaire est étroitement subordonné à l'objectif de communication. Une bonne description linguistique assortie du bon exercice d'application ne permet pas d'atteindre la correction formelle des énoncés produits. L'exercice d'application est certes une étape indispensable, mais il ne permet pas l'installation des automatismes de langue. « Seules les activités de communication développeront une connaissance intériorisée et donc opératoire du système linguistique de la langue étudiée. La réflexion sur la langue, certes indispensable, ne saurait être le prétexte à de longues séquences grammaticales » (*Nouveaux programmes de lycée*).

L'approche communicative si souvent évoquée aujourd'hui pour l'apprentissage des langues vivantes n'est nullement un affadissement des contenus au profit d'une conception platement utilitaire de la langue. La notion de communication n'est pas réductible à un échange pratico-pratique, un outillage linguistique passe-partout sur le modèle du « *globish* ». Les programmes de lycée qui viennent de faire l'objet d'une réécriture rappellent que « dans le cadre particulier de l'École, et conformément à ses missions intellectuelles et éducatives fondamentales, les contextes d'usage de la langue étudiée sont prioritairement dictés par les contenus culturels. Ceux-ci font appel à l'histoire, la géographie, la politique, la sociologie, l'économie, la littérature, aux différents arts, aux sciences <sup>1</sup>. »

1. Cadre général pour l'enseignement des langues vivantes dans le cycle terminal des séries générales et technologiques, *BOEN* hors-série, n° 7, 27 août 2003, p. 4.

*Le plan de rénovation des langues, une chance pour l'allemand*

Le Projet de programme de l'enseignement de l'allemand Palier 1 pour le collège (mise en application prévue à la rentrée 2006) et les nouveaux programmes de lycée s'inscrivent dans un plan de rénovation des langues qui est devenue un objectif prioritaire de la loi d'orientation sur l'École. L'allemand a tout à gagner de cette réévaluation des langues en milieu scolaire. L'adoption du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) du Conseil de l'Europe qui introduit la notion de niveaux de compétence en langue (six niveaux, de A1 à C2) marque une étape essentielle. Les programmes de l'école élémentaire en tiennent déjà compte. Désormais la progression aussi bien à l'école élémentaire qu'au collège et au lycée se fera par niveaux de compétence. Les niveaux à atteindre se répartissent comme suit : A2 pour l'école élémentaire, B1 pour la fin de la scolarité obligatoire en première langue et A2 pour la seconde langue vivante étudiée, B2 à la fin des études du second degré pour la première langue et B1 pour la seconde langue. Le choix des supports et les stratégies d'apprentissage seront adaptés, dans chaque cas, à l'âge et à la maturité des élèves. Le Cadre européen est un document de cadrage pour aider à la mise en place d'une politique de langues vivantes cohérente et concertée au sein des États membres de l'Union européenne tout en assurant la transparence et la lisibilité des programmes d'enseignement. Si le cadre ne privilégie pas une doctrine particulière de l'apprentissage, il plaide résolument pour une approche « actionnelle ». La pertinence de toute évaluation se fonde sur l'inventaire de tâches langagières qu'un locuteur doit être capable de réaliser linguistiquement aux différents niveaux de compétence (écouter, lire, parler en face-à-face, parler en continu, écrire). Les descripteurs de niveaux doivent permettre d'identifier et d'évaluer les compétences en langue.

L'article 3 du décret fixant les nouvelles modalités d'organisation du cursus linguistique des élèves précise :

Les connaissances et compétences acquises en langues vivantes étrangères au cours de la scolarité font l'objet de certifications spécifiques dans des conditions définies par arrêté du ministre chargé de l'Éducation nationale<sup>2</sup>.

Comme annoncé lors du Conseil des ministres franco-allemand du 26 octobre 2004, une certification gratuite du niveau de compétence en allemand, effectuée à l'aide d'un test élaboré par la Commission permanente

---

2. *Journal officiel*, n° 197 du 25 août 2005 : décret n° 2005-1011 du 22 août 2005 relatif à l'organisation de l'enseignement des langues vivantes étrangères dans l'enseignement scolaire, à la réglementation applicable à certains diplômes nationaux et à la commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères

des ministres de la culture des *Länder* (*Ständige Kultusministerkonferenz*) fondé sur le Cadre européen, sera proposée sur la base du volontariat, à la fin de l'année scolaire 2005-2006. Cette certification en allemand portera sur les niveaux A2 et B1. L'allemand est la seule langue qui bénéficie de cette évaluation pour l'année scolaire en cours. Des établissements de l'académie de Rennes seront concernés.

### *Vers de nouvelles pratiques d'évaluation*

Le cadre commun fonctionne sur la base de niveaux de compétences langagières précises et évaluées en tant que compétences, c'est-à-dire en tant que savoirs et savoir-faire combinés et opérationnels en contexte de communication. Chaque élève doit être informé sur son niveau de compétence dans les différentes capacités. Ceci est une exigence d'ordre pédagogique pour permettre aux élèves de poursuivre leurs apprentissages linguistiques au-delà du lycée. Les programmes européens de type « Socrates » visent à développer la mobilité des étudiants en Europe. La mobilité professionnelle future également nécessite de disposer d'un référentiel fiable pour mesurer les compétences langagières d'un individu. Dans l'académie de Rennes les élèves des sections européennes allemand présentent en terminale l'examen du *Zertifikat Deutsch* du Goethe Institut (niveau B1 du cadre européen). L'inscription à l'examen est financée dans le cadre du contrat de plan État-Région.

Les nouvelles orientations institutionnelles concernant l'apprentissage des langues avec notamment l'introduction du Cadre européen commun de référence pour les langues dans les nouveaux programmes du lycée et du collège sont l'occasion d'une réflexion collective sur la construction de compétences plurilingues. Les sections bilangues constituent de ce point de vue un dispositif porteur. On ne saurait en rester à une juxtaposition des enseignements. Il s'agit bel et bien de prendre en compte la situation pédagogique particulière que représente l'apprentissage simultané de deux langues vivantes dès la sixième.

La volonté de mettre en place des compétences transversales à l'apprentissage de toute langue vivante doit se traduire par une prise en compte de ces compétences dans l'évaluation. Il est donc nécessaire de lister ces compétences à partir des programmes officiels. Il est important que les notes trimestrielles d'allemand et d'anglais prennent en compte les mêmes compétences et les mêmes critères. Seuls les savoirs, sous-jacents aux savoir faire évalués dans l'une ou l'autre langue, devraient différer. Dans la mesure du possible la pratique d'évaluation des niveaux de savoir-faire des élèves dans les différentes compétences s'appuiera sur les descripteurs de compétence du CECR pour les langues et du Portfolio européen des langues.

*Les sections européennes*

Toujours dans le contexte européen d'apprentissage des langues, on ne saurait trop souligner l'importance stratégique des sections européennes pour la mise en valeur de l'allemand. Les 56 sections européennes allemand participent de la politique menée dans l'académie de Rennes en faveur de la diversification des langues étrangères. Elles jouent un rôle déterminant dans les projets de coopération éducative et contribuent de manière éminente à l'ouverture internationale des établissements. L'ambition fondatrice des sections européennes vise à développer :

- un apprentissage linguistique renforcé, notamment grâce à l'usage de l'allemand pour l'enseignement d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques (dans l'académie de Rennes, histoire-géographie et mathématiques) ;
- l'approfondissement de l'interdisciplinarité ;
- l'ouverture culturelle vers les partenaires allemands (renforcement des échanges avec les nombreux programmes de mobilité de l'OFAJ) ;
- une connaissance approfondie dans le domaine de la civilisation des pays germaniques.

À compter de la présente année scolaire, les professeurs stagiaires d'histoire-géographie qui souhaitent passer une habilitation pour enseigner leur discipline en section européenne Allemand ont la possibilité d'effectuer une partie de leur formation en Allemagne (trois mois). De même le Goethe Institut organise chaque année un séminaire à Schwäbisch Hall pour les professeurs d'histoire-géographie qui enseignent leur discipline en allemand.

L'enseignement en section européenne ne diffère pas de celui du cours de langue en général. Il s'agit de développer la capacité de communication pratique, orale et écrite, dans toutes ses dimensions et dans toutes les situations. Apprentissage linguistique et approfondissement culturel sont indissociables. La particularité pédagogique des sections européennes renforce la motivation. La langue est un outil de communication qui sert à apprendre une autre discipline. La section européenne favorise en outre les approches comparatistes, les mises en perspective, une mobilité intellectuelle accrue entre les deux systèmes de référence. L'élève perçoit les enjeux civiques, intellectuels, mais aussi professionnels du dialogue interculturel.

Cette présentation de la situation de l'allemand en France au travers d'une réalité locale académique dessine des axes porteurs d'avenir. Cette langue dispose de nombreux atouts que les professeurs ont à cœur de faire valoir pour redonner à l'allemand la place qu'il mérite. Les initiatives

innombrables prises par les uns et les autres pour promouvoir l'apprentissage de l'allemand, la qualité de l'enseignement dispensé dès le primaire, les projets innovants pour rendre l'apprentissage motivant constituent la meilleure stratégie pour reconquérir le terrain perdu. Désormais la volonté politique relaie leurs efforts. Aucune langue ne bénéficie d'un appui institutionnel aussi marqué. Cette lueur d'espoir n'est pas négligeable.

Jean-François PASTUREL

*Ancien élève de classes préparatoires du lycée Chateaubriand, où il fut l'élève du professeur Émile Morice, Jean-François Pasturel, agrégé d'allemand et titulaire d'un DEA d'études germaniques, est depuis 2001 Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional de l'académie de Rennes.*